

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DÔM PROSPECTIVE

Part C : FR0011169382

DÔM FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à son indicateur de référence MSCI World Index converti en euro dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une exposition en valeurs impliquées dans les secteurs liés à l'énergie, aux ressources, matières premières rares, lutte contre le réchauffement planétaire, accompagnements des changements démographiques, et l'innovation et la recherche dans tous ces domaines.
Il est classé « Actions internationales ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie mise en œuvre consiste en un processus de sélection d'actions qui investissent autour de thèmes retenus en matière de lutte contre le réchauffement climatique et l'appauvrissement des ressources naturelles, pour leur potentiel d'appréciation, tels que :

- Les phénomènes de rareté* (à titre d'exemple : l'énergie, les matières premières (ressources énergétiques, minérales, métaux et métaux précieux, produits agricoles, l'eau...),
- La lutte contre la rareté* (à titre d'exemple : les énergies renouvelables, les économies d'énergie, l'efficacité énergétique, l'optimisation de l'utilisation des matières premières rares),
- L'innovation et la recherche*, sans prépondérance d'aucune zone géographique.

L'exposition en actions impliquées dans les secteurs liés à l'énergie, aux ressources, matières premières rares, lutte contre le réchauffement planétaire, accompagnements des changements démographiques (vieillesse de la population ou gestion des ressources alimentaires), et l'innovation et la recherche dans tous ces domaines sera comprise entre 60% et 100%, directement ou, dans la limite de 10% de l'actif, via des OPCVM de droits français ou européens, ou de FIA français ou d'OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions d'OPC respectant les critères d'éligibilité de l'article R 214-13 du COMOFI.

Les OPCVM, FIA, OPC ou les actions pourront être exposés sur toutes zones géographiques.

Il pourra s'exposer aux risques liés aux actions de petite et moyenne capitalisation dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra également s'exposer à hauteur de 30% de son actif aux risques liés aux actions de pays émergents. Du fait de sa diversification géographique, le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100%.

La gestion se laisse la possibilité de couvrir ou non ce risque en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des variations de change.

A titre complémentaire, la stratégie s'accompagne d'une exposition à hauteur de 40% maximum en instruments de taux (titres de créance ou instruments du marché monétaire, directement ou via des OPCVM ou FIA ou OPC. L'OPCVM s'exposera dans des instruments de taux, libellés en euro ou en devises internationales (pays de l'OCDE exclusivement), sans restriction de répartition préalable entre dette souveraine, publique ou dette privée. Les signatures des émetteurs sont principalement de type « Investment Grade » au moment de l'investissement, soit une notation minimum égale à A-3 sur le court terme ou BBB- sur le long terme selon l'échelle Standard & Poor's, ou à une notation équivalente dans une autre agence de rating. Le gérant se réserve la possibilité de s'exposer à des titres de créances spéculatifs ou non notés dans la limite de 10% de l'actif.

La fourchette de sensibilité de la partie de taux est comprise entre - 3 et 7.

Le FCP peut investir sur le marché des obligations convertibles de notation « Investment grade » d'émetteurs de l'OCDE de tous secteurs à hauteur de 20% maximum.

L'OPCVM peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, français et/ou étrangers, pour d'une part, couvrir le portefeuille contre le risque actions, de taux et le risque de change et d'autre part, pour des besoins d'exposition sans recherche de surexposition au-delà de l'actif.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12 heures(J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de vendredi (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de Bourse. Si le jour de calcul de valeur liquidative est un jour férié en France (au sens de l'article L.222-11 du Code du Travail) ou un jour de fermeture de Bourse (calendrier Euronext Sa), la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant, sur la base des cours de ce jour.

En outre une valeur liquidative technique est calculée le dernier jour ouvré du mois (sans accepter de souscriptions ou de rachats).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est

exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de la forte exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques de l'indicateur de référence MSCI World Index sur lequel est calculé la volatilité et représentatif du portefeuille à la création du fonds.

L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations, les pays émergents, peuvent induire des fluctuations importantes et rapides la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

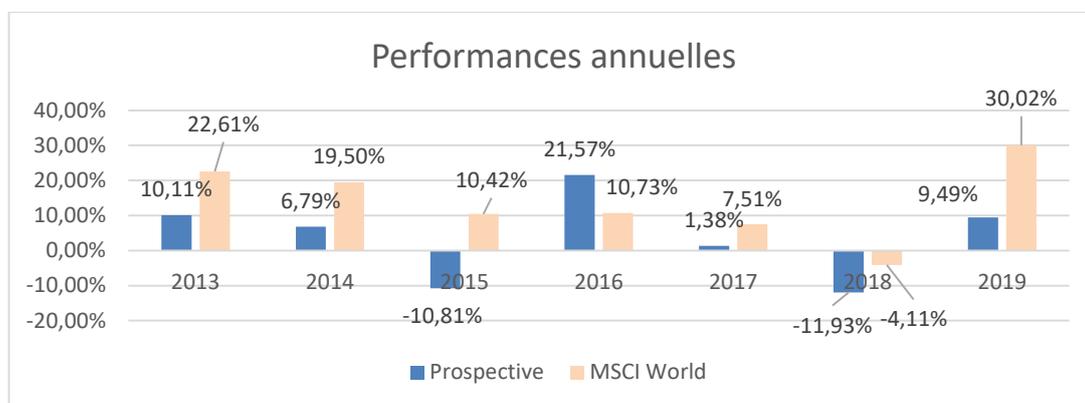
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1.69 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	10% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice MSCI World Index en euro dividendes réinvestis, si elle est positive.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2018. Ces frais (frais de gestions directs et indirects) sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.dom-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice MSCI World Index en euro tient compte des dividendes.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 16/03/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DÔM FINANCE - 1, rue des Italiens - 75009 – PARIS.

Tél. : 01 45 08 77 79

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.dom-finance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Éligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de DÔM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : DOM FINANCE

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DÔM FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2020.